



Lettre Infos du SNUipp-FSU 66

Jeudi 23 février 2023

Sommaire de la lettre d'infos :

- **Réforme des retraites : le 7 mars, on arrête tout !**
- **Mouvement 2023** : des modifications en prévision
- **Salaires** : des avancées (augmentation de l'ISAE de 800 euros bruts) mais peut mieux faire !
- **Réunions d'infos syndicales** : le calendrier pour la prochaine période
- **Stage de formation syndicale avec Philippe Meirieu**
- **Infos administratives** : disponibilité 2023/2024, allègements de service 2023/2024
- [Adhérer au SNUipp-FSU 66](#)

Agenda :

- **Samedi 4 mars minuit** : date limite d'envoi de la déclaration d'intention de grève
- Mardi 7 mars 7h30 : opération de « tractage » aux péages Nord et Sud de Perpignan
- Mardi 7 mars 10h30 : manifestation Place de Catalogne
- Mardi 7 mars 15h : assemblée générale des personnels de l'Éducation (lieu à définir)
- Mercredi 8 mars : 18h manifestation place de la Victoire « journée de lutte pour les droits des femmes » (liée aussi aux retraites). 19h30 festival des luttes

Abandon de la réforme des retraites !

#PasUneAnnéeDePlus #PasUnEuroDeMoins

RETRAITES : le 7 mars, on arrête tout !



Dans le cadre de l'appel interprofessionnel à durcir le mouvement, l'intersyndicale de l'éducation (CGT, FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD, UNSA) appelle à ce que les grèves massives permettent de **fermer totalement les écoles et établissements le 7 mars prochain**. Elle appelle également les personnels à se mobiliser le 8 mars et à se réunir pour envisager les manières de faire fléchir ce gouvernement.

[Faites remonter la participation de votre école en cliquant ici !](#)

L'INTERSYNDICALE EST PRÊTE À DURCIR LE MOUVEMENT DANS L'ÉDUCATION :

**LE 7 MARS,
METTONS LES ÉCOLES, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES À L'ARRÊT !**

Cet appel s'inscrit pleinement dans celui de l'intersyndicale nationale qui appelle à « mettre la France à l'arrêt » le 7 mars si la réforme des retraites est maintenue en l'état.

[Lire l'article complet ici sur notre site Internet](#)

[Faites remonter la participation de votre école en cliquant ici !](#)

Dès aujourd'hui, envoyez votre déclaration d'intention de grève pour le mardi 7 mars !

Pour montrer notre détermination à gagner, la FSU-SNUipp met à disposition UNE DÉCLARATION D'INTENTION RECONDUCTIBLE !

La FSU-SNUipp a déposé un préavis de grève courant jusqu'au 21 avril 2023 qui couvre toute journée de grève sur : retraites, salaires, postes, AESH et politique éducative.

Attention, date limite d'envoi le samedi 4 mars minuit !

[Le formulaire de déclaration pour le 7, celui multi-dates et les modalités à consulter ici](#)

Manifestation le mardi 7 mars à 10h30 Place de Catalogne

Assemblée Générale des personnels à 15h (lieu à définir)

[Faites remonter la participation de votre école en cliquant ici !](#)

Les assemblées générales de grévistes sont essentielles à la réussite de la mobilisation. Comment mettre en œuvre le mandat de durcissement de l'intersyndicale nationale ? Comment organiser collectivement des actions concrètes et la solidarité effective pour tenir le rapport de force jusqu'à la victoire ? Envisager des actions interpro avec les autres secteurs en grève ?... Tout cela n'est possible que si nombreuses et nombreux, nous participons aux débats des AG.

Mouvement : des modifications en prévision



A la demande des représentants de la FSU, le Rectorat a organisé un Groupe de Travail au sujet des règles du mouvement, appelées maintenant « lignes directrices de gestion » mobilité (LDG mobilité). Notre demande exacte était de tenir des groupes de travail dans chaque département car nous considérons que les règles du mouvement doivent rester départementales : elles sont le fruit d'un historique, d'une situation géographique propre à chaque département.

Le Rectorat considère que la gestion des règles est désormais académique, et s'il reste encore des spécificités départementales, elles ont vocation à disparaître peu à peu avec une « harmonisation académique » qui fait l'unanimité syndicale contre elle. Comment peut-on penser gérer les personnels de la même façon en Lozère, dans l'Hérault, dans l'Aude, dans le Gard et dans les Pyrénées-Orientales, départements si différents en termes de géographie, de structures scolaires et de choix passés ?

Les représentants du SNUipp-FSU de chaque département, qui siègent dans les CAPD depuis qu'elles existent, qui y sont majoritaires dans l'académie, possèdent l'historique de ces règles et l'expertise du mouvement. Mais se rajoute cette année des modifications qui vont changer la face du mouvement

départemental. Les guides mobilités ne sont pas encore publiés, mais ces « propositions » de l'administration méritent qu'on s'y arrête avant même leur validation. Nous nous sommes exprimés en contre ces harmonisations par le bas, très souvent dans un rejet unanime syndical.

- **pour les TRS** (futurs "TS"), risque de perdre les priorités sur les groupements contenant au moins 50% de l'actuel.

- **pour les remplaçants**, projet horizon rentrée 2024 de fusionner tous les types de brigades (maladie, formation continue). Si rien ne devrait changer pour ce mouvement 2023, il est bon de le savoir et peut-être d'anticiper... Au-delà des collègues brigades, ce sont aussi les adjoints qui verront moins de stages proposés et la formation REP+ en danger.

- **des « priorités légales »** qui existaient déjà voient la bonification largement augmenter (rapprochement de conjoints de 10 à 50 pts, travail en REP+ de 10 à 40 pts, en REP de 5 à 20 pts...). Avec des bonifications pour stabilité sur poste (directeurs, formateurs, poste spécialisé...) qui s'appliqueraient désormais pour tous types de postes (et non sur le même type de poste), c'est un grand chambardement du mouvement qui s'annonce. L'ancienneté se verrait passer en second plan dans le barème de beaucoup de collègues. Ces points « pour stabilité sur poste » vont aller à l'encontre de la stabilité des équipes et créer un mouvement inattendu. Les équilibres habituels de barème vont disparaître.

Nous évoquerons plus en détail ces changements ainsi que d'autres possibles modifications lors des RIS de printemps ainsi que dans les réunions « mouvement » proposées aux collègues intéressés.

Salaires : des avancées mais encore insuffisantes

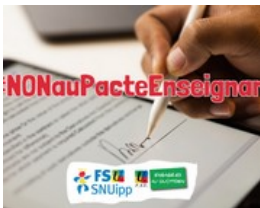


Les discussions sur la revalorisation salariale au ministère se sont poursuivies le 15 février avec une deuxième réunion sur la partie dite « inconditionnelle », celle qui ne sera pas soumise à des missions supplémentaires.

L'ISAE sera augmentée de 800 euros bruts par an.

[Lire la suite ICI](#)

Salaires : le « pacte » c'est toujours non !



Les inquiétantes sorties médiatiques du Ministre sur la revalorisation enseignante ont été confirmées lors d'une réunion le 8 février au Ministère. Alors que la question de la baisse du pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des personnels des écoles, le Ministère propose un « travailler plus pour gagner plus » inadmissible.

[Lire la suite ICI](#)

La mise en place de l'heure de soutien en 6ème est censée répondre aux difficultés scolaires. Entre choix pédagogiques inappropriés, faisabilité incertaine et surcharge de travail, cette mesure relève d'une opération de communication qui ne répond ni aux besoins des élèves, ni à l'urgence d'une réelle revalorisation.

[Lire la suite ICI](#)

RIS : les prochaines dates



Voici la prochaine série de RIS du SNUipp-FSU, jusqu'aux vacances de printemps.

A noter : la **RIS spéciale Brigades**, où seront débattus les problèmes de paiement d'ISSR et le projet de fusion de tous les brigades

maladie, formation continue et REP+ (Jeudi 30 mars à 17h30 à Perpignan)

Mardi 21 mars 17h30 : Argelès

Jeudi 23 mars 17h30 : Theza

Mardi 28 mars 17h30 : Amélie-les-Bains

Mercredi 29 mars 9h00 : Millas

Jeudi 30 mars 17h30 : Perpignan spéciale remplaçant.es (TMB maladie, formation continue, REP+)

Mardi 11 avril 17h30 : Estagel

Jeudi 13 avril 17h30 : Le Boulou

Mardi 18 avril 17h30 : Perpignan

Stage avec Philippe Meirieu



Cette journée aura lieu le **vendredi 31 mars 2023 à Elne**.

Intitulé du stage : « *Enseigner : quel métier ? Pour quelle école et quelle société* »

Etre enseignant, ça se construit, ça s'apprend, ça s'élabore. Avec nos collègues, avec la recherche, avec ce que l'on est, avec ce que l'on fait, avec nos convictions et nos valeurs, avec ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas.

Date du Stage : vendredi 31 mars 2023

Lieu : Elne

Attention, places limitées : demande de préinscription auprès de la FSU 66 (Date limite le 27 février 2023), en complétant ce formulaire (cela nous permettra d'ajuster au mieux l'organisation). Date limite de saisie sur Accolad (pour l'administration) le 28 février 2023.

Administratif



Demandes de mise en disponibilité ou de réintégration à temps complet pour la rentrée 2023 :

Première demande et de disponibilité : date limite de demande 31 mars 2023

[La circulaire et les documents en téléchargement sur notre site Internet ici](#)

Demandes de temps partiels et de réintégration à temps complet pour la rentrée 2023 :

Attention ! La date limite officielle réglementaire de demande est bien le 31 mars 2023 !

[La note de service, les formulaires, les explications sur notre site Internet ici](#)

Adhérer au SNUipp-FSU 66



- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.
- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.
- Parce que **vos représentant.e.s du SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.
- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.
- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser**.
- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! **Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !**

Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

[Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !](#)

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département et en Andorre, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique  ICI

Pour nous suivre et nous contacter:

E-mail : snu66@snuipp.fr

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national : SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

[Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD